



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL
DE ET A
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 5 novembre 2018

Préavis municipal N° 21/2016-2021 concernant le budget 2019

Monsieur le Président du Conseil,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseils Généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- un total de charges de Fr. 2'197'000.00
- un total de recettes de Fr. 2'051'700.00
- prévoyant ainsi un excédent de charges de Fr. 145'300.00 soit 6.6% des charges.

Il est à relever que pour le budget 2019 la perte présumée est en diminution de Fr. 233'050.00 par rapport à 2018.

Tout en restant pessimistes sur les possibles revenus, nous avons pu élaborer, comme la commission des finances nous l'a demandé, un budget, certes moins confortable, mais beaucoup plus proche de la réalité.

Le changement de boursier nous a aussi apporté certaines modifications dans le système comptable qui est mieux adapté aux besoins actuels pour la gestion d'une commune.

Il en découle que certaines comparaisons avec les budgets précédents sont moins aisées.

1. Administration

Les coûts de l'administration restent stables.

2. Finances

Comme c'est désormais l'habitude, nous avons été très prudents sur les revenus possibles.

Toutefois, il est à relever qu'une augmentation des revenus est due principalement à des retours de péréquation sur des travaux d'entretiens routiers.

3. Patrimoine

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, parcs et installations sportives, le montant total dédié aux divers entretiens, reste stable et, nous permet de maintenir notre patrimoine dans un état respectable.

4. Travaux d'urbanisme

Pour cette année ce poste fluctue de manière significative pour plusieurs raisons.

Premièrement, nous avons prévus des travaux routiers et d'éclairage public plus conséquent.

Deuxièmement, les changements apportés à la répartition des taxes poubelles et déchetterie vont équilibrer le compte ordures ménagères et déchetterie.

Et troisièmement, le recours aux comptes de réserves, pour les travaux routiers.

5. Instruction Publique et Cultes

Le principe des vases communiquant entre l'ASICOPE et l'ASICOVV pour l'enseignement primaire et l'ASICOPE pour l'enseignement secondaire, ajouté à l'ASPIC (notre future piscine), démontre que les charges varient d'années en années et qui plus est, sont calculées sur le nombre d'élèves.

Ce poste que nous ne pouvons maîtriser est en constante fluctuation.

6. Police

Relativement stables, les coûts liés à la police nous démontrent que notre sécurité nous coûte quelques Fr. 154.00 par habitant et par an.

7. Sécurité sociale

Une fois n'est pas coutume, les prévisions sont à la baisse.

Mais la vigilance doit rester de mise, car les fluctuations sont aussi liées aux revenus extraordinaires possibles et, tributaires des calculs de péréquations. Nous ne sommes pas à l'abri d'une surprise bonne ou mauvaise.

8. Services industriels

Pour le service des eaux, l'équilibre est obligatoire même si son niveau fluctue, il reste relativement stable.

9. Remboursements et amortissements

Il est à noter que tous les remboursements d'hypothèques et amortissements divers usuels, font partie de ce budget.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil Général d'adopter les conclusions suivantes :

Le Conseil Général de La Chaux

- Vu le préavis municipal N° 21/2016-2021 concernant le budget 2019,
- Oui le rapport de la Commission de Gestion et des Finances désignée pour étudier cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

- d'adopter le budget 2019 qui présente un excédent de charges de Fr. 145'300.00.

Adopté en séance de Municipalité du 5 novembre 2018.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  La Secrétaire : 
Brigitte Dufour  Thérèse Boffa

Annexe : budget 2019